

## 2.16 La migration dans le réseau d'interdépendances globales

La Suisse évolue dans un monde de plus en plus interconnecté. Les conséquences du changement climatique, quand bien même éloignées géographiquement, peuvent donc affecter très concrètement la société suisse, notamment en matière de sécurité et de développement. La migration compte parmi les principaux mécanismes à l'œuvre qui relie la Suisse à ce phénomène d'envergure mondiale.

*Etienne Piguet (Université de Neuchâtel)*

### Changement climatique, sécurité et développement

Les chapitres 12 (*Human security*) et 13 (*Livelihoods and poverty*) du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC (IPCC 2014/WGII) analysent de plus près l'impact du changement climatique sur la sécurité et le développement. Le concept de sécurité humaine recouvre les dimensions suivantes :

- les enjeux de sécurité au sens restreint, en particulier les risques de violence et de conflits,
- les questions de sécurité matérielle, notamment la sécurité alimentaire et
- toutes les questions de sécurité immatérielle, par exemple menaces pesant sur les conditions de vie d'une population sur le plan de la liberté, de la culture.

Les recherches sur lesquelles ce rapport est fondé aboutissent à cette conclusion : si la mise en danger de la sécurité humaine n'est certes pas due à une cause unique, le climat compte parmi les facteurs déterminants (IPCC/WGII/Chap.12).

### Sécurité économique

La majorité des études sur la production alimentaire prévoit dès 2050 un déclin des récoltes (cf. chap. 2.10 L'agriculture, p. 111). Il est déjà avéré que le réchauffement affecte les ressources de bases telles que l'eau, les stocks de poissons et l'élevage. Au-delà de certaines limites de concentration de CO<sub>2</sub> (horizon 2100 selon RCP8,5), la combinaison de températures et d'humidité élevées compromettent les activités agricoles et le travail à l'extérieur des habitations dans certaines régions et accroîtront de manière très significative les risques pour la sécurité alimentaire (IPCC 2014/WGII/TS)

Les populations pauvres sont particulièrement tributaires des ressources agricoles et exposées à des fluctuations des prix, aussi bien en zones rurales qu'en zones urbaines. On ne peut que souhaiter que les progrès techniques accomplis – nouvelles semences, nouveaux engrais etc. ... – suffisent à compenser ces tendances ; mais même si cet espoir de-

rait se réaliser, ces innovations coûteraient cher et profiteraient donc surtout aux plus riches. Quoique restant difficilement quantifiable, l'intensité accrue de certains aléas climatiques comme les cyclones tropicaux (cf. chap. 1.8 Extrêmes climatiques et météorologiques, p. 52) exercera aussi un impact sur les populations démunies qui sont souvent beaucoup plus vulnérables en raison de leurs habitations de faible qualité, d'une forte densité démographique et du manque d'accès aux soins et aux services de secours (« Vulnérabilité », cf. chap. 2.2 Le nouveau concept de risque du GIEC, S. 77).

La forme la plus radicale de privation d'accès aux ressources est indubitablement la perte de leur espace vital dont sont menacées ces populations. Des centaines de millions de personnes seront exposées à ce risque d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle si aucune mesure correctrice n'est prise (IPCC 2014/WGII/TS; IPCC 2014/WGII/Chap.5). Une fois encore, les populations pauvres sont les premières victimes potentielles dans tous les domaines :

- les pays les plus pauvres – dont le Bangladesh (IPCC 2014/WGII/Chap.5) – viennent en tête des pays à protéger,
- les régions menacées sont souvent des villes côtières aux populations défavorisées comme Alexandrie, Port-au-Prince ou Djakarta (IPCC 2014/WGII/Chap.5) et
- à l'intérieur de ces villes, les quartiers les plus exposés aux inondations sont le plus souvent des bidonvilles et des zones d'habitat informel.

Le changement climatique affecte par ailleurs les pratiques culturelles, les modes de vie et l'attachement identitaire des communautés à leur espace de vie (IPCC 2014/WGII/Chap.12). Il en est tout particulièrement ainsi dans les écosystèmes fragiles et fortement dépendants de l'environnement (p.ex. les peuples Inuits des régions arctiques).

Il ressort de plusieurs études que les dégradations environnementales engendrent inéluctablement des cercles vicieux de conflits et de migrations. Dans les milieux scientifiques, l'existence d'un lien direct entre l'altération de



Figure 2.21: A Saint-Louis du Sénégal le quartier des pêcheurs est menacé par la montée des eaux. (Source: Etienne Piguet)

l'environnement et le développement de ces actes de violence collectifs ou individuels est toutefois sujette à controverses. Le fait que les aléas climatiques puissent exacerber des problèmes politiques et économiques déjà présents et accroître ainsi indirectement les risques de violence est en revanche assez couramment admis (IPCC 2014/WGII/Chap.23). Il apparaît qu'indépendamment de leur origine, l'existence de conflits contribue à accroître la vulnérabilité de ces communautés aux changements climatiques.

### Migration et mouvements de la population

L'historique d'aléas climatiques extrêmes tels qu'inondations et périodes de sécheresse démontre leur capacité à provoquer l'exode de populations entières (IPCC 2014/WGII/Chap.12). Les constats et modèles actuels suggèrent que les inondations côtières et la diminution du permafrost dans les régions de montagne risquent d'entraîner des migrations et la nécessité de déplacer des populations entières (IPCC 2014/WGII/Chap.12). Lors de périls climatiques, les migrants prennent en majorité la direction des villes, alors que celles-ci sont souvent elles-mêmes très vulnérables (IPCC 2014/WGII/Chap.12), ce qui a pour effet de rendre les couches de population concernées encore plus vulnérables, et risque de les priver des ressources indispensables pour fuir devant les catastrophes. Il en résulte que les villes les plus exposées, notamment les villes côtières des pays en développement voient leur population s'accroître à un rythme accéléré sous l'effet des migrations.

Malgré la gravité de ces évolutions, la majorité des études consacrées à ce sujet permettent de conclure que la Suisse ne sera pas touchée par des mouvements migratoires ayant pour cause des problèmes environnementaux. En effet, les mouvements de populations liés aux conditions climatiques se limitent généralement à de courtes distances, à l'intérieur des pays concernés et, dans une moindre mesure, jusque dans les pays voisins. On constate en outre lors de catastrophes majeures de courte durée, comme par exemple des cyclones, que les populations déplacées retournent en général sur le lieu de la catastrophe pour y reconstruire leur vie (IPCC 2014/WGII/Chap.12). Seule une minorité envisage une migration définitive à longue distance.

Les causes des migrations sont multiples et ne se limitent pas aux conflits, à la pauvreté ou aux conditions climatiques, elles sont souvent dictées par des considérations d'ordre économique (réfugiés économiques). On ne peut donc exclure qu'une combinaison de plusieurs facteurs dans des domaines précis puisse aboutir à des crises aiguës ou à des difficultés chroniques et générer ainsi une pression migratoire sur la Suisse. Cette hypothèse serait d'autant plus envisageable en cas de présence en Suisse d'une communauté « diasporique » de ressortissants des régions sinistrées. Ce type de migration n'atteindra toutefois jamais l'ampleur des migrations à courte distance.

## Défis pour la Suisse

Il ressort du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC concernant le développement, les conflits et la migration que pour la Suisse, les défis s'avèrent dans une large mesure indirects. Les défis auxquels elle est confrontée résident moins dans sa politique d'asile et d'émigration que dans l'aide sur place en cas de catastrophe, la coopération au développement et la promotion de la paix.

### Politique d'asile

Il n'existe pas actuellement de textes juridiques internationaux protégeant à l'échelle mondiale les personnes déplacées par des aléas environnementaux. La législation suisse ne l'indique pas non plus comme étant un motif justifiant le droit d'asile. De fait, aucun cas d'octroi de l'asile, d'admission ou de protection provisoire pour motifs environnementaux n'a été recensé jusqu'ici. Cette situation ne devrait pas se modifier sensiblement à l'avenir. En revanche, la Suisse pourrait jouer un rôle dans la mise en place de conditions d'accueil améliorées pour les déplacés environnementaux dans les pays limitrophes en poursuivant et en renforçant des efforts tels que l'initiative Nansen où elle joue déjà un rôle de premier plan aux côtés de la Norvège (The Nansen Initiative 2016).

### Politique migratoire

Il faut se faire à l'idée que les populations risquant d'être immobilisées (notamment en raison du manque de ressources économiques) font partie des principales victimes des aléas climatiques. La solution consistant à faciliter leur migration peut donc être une stratégie efficace d'adaptation et de survie (IPCC 2014/WGII/Chap.12). Cette approche pourrait être renforcée dans le cadre des partenariats migratoires et du dialogue international sur la migration (DFAE 2016b).

### Aide en cas de catastrophes et promotion de la paix

Les événements climatiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquents et leur violence s'accroît. Le nombre de situations d'urgence augmente. Les mouvements de population subséquents étant généralement temporaires et à courte distance, ils appelleront principalement une aide humanitaire d'urgence sur place et des mesures de reconstruction que la Suisse aura l'obligation de soutenir. Au cas où les dégradations environnementales s'aggravaient ou seraient exacerbées par des conflits, la politique

de promotion de la paix devrait jouer également un rôle plus important (DFAE 2016a).

### Coopération au développement

Plusieurs des pays auxquels la coopération suisse au développement donne la priorité sont en première ligne en matière de risques climatiques et de populations à risque. Il est essentiel que les défis liés au changement climatique soient pris d'emblée en compte dans les projets de développement (comme c'est déjà souvent le cas aujourd'hui). L'un des enseignements de la recherche scientifique est que les investissements dans les domaines de la protection et de la prévention des aléas climatiques sont en général bien moins élevés que les coûts sociaux et économiques en cas d'inaction (IPCC 2014/WGII/Chap.5). Même la montée du niveau des mers peut, en raison de la lenteur du processus, être limitée par la mise en place de structures de protection, mais cela nécessite souvent des ressources financières considérables.

Le risque de voir le changement climatique renforcer les disparités socioéconomiques et mettre la sécurité en péril est donc considérable, mais la pluralité des causes à leur origine peut aussi être interprétée comme un signe d'espoir : elle signifie que même si certaines dégradations climatiques sont désormais inévitables, des stratégies bien conçues de prévention, de limitation de leurs impacts et de développement restent de la plus haute actualité.

### Bibliographie

DFAE (2016a) **Politique extérieure. Droits de l'homme et Sécurité humaine. Paix.** [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch)

DFAE (2016b) **Politique extérieure. Droits de l'homme et Sécurité humaine. Migration.** [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch)

IPCC (2014) **Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability (WGII).** Chapter 5 «Coastal systems and low-lying areas». [www.ipcc.ch/report/ar5/wg2](http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2)

IPCC (2014) **Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability (WGII).** Chapter 12 «Human security». [www.ipcc.ch/report/ar5/wg2](http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2)

IPCC (2014) **Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability (WGII).** Chapter 13 «Livelihoods and poverty». [www.ipcc.ch/report/ar5/wg2](http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2)

IPCC (2014) **Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability (WGII).** Chapter 23 «Europe». [www.ipcc.ch/report/ar5/wg2](http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2)

IPCC (2014) **Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability (WGII).** Summary for Policymakers (SPM). [www.ipcc.ch/report/ar5/wg2](http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2)

IPCC (2014) **Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability (WGII).** Technical Summary (TS). [www.ipcc.ch/report/ar5/wg2](http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2)

The Nansen Initiative (2016) **The Nansen Initiative – Towards a Protection Agenda for people displaced across borders in the context of disasters and the effects of climate change.** [www.nanseninitiative.org](http://www.nanseninitiative.org)